



Le 10 octobre 2018

Objet : Prescription de la révision du P.L.U
Consultation cabinets d'études

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal a validé, le 2 juillet 2018, la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme. La consultation organisée en juillet 2018 a été déclarée sans suite car les critères de sélection n'ont pas été clairement exposés.

Je souhaite recevoir votre meilleure proposition qui réponde à cette prestation pour le **31** octobre 2018 à 12h00, délai de rigueur. Cette lettre de consultation vaut règlement de consultation.

Ce document devra, entre autre, tenir compte des obligations citées dans la délibération ci-annexée :

- mise en compatibilité avec le SCOT,
- mise en compatibilité avec le SAGE du Pays Bigouden et du Cap Sizun,
- intégration du schéma directeur des eaux pluviales (en cours de réalisation),
- intégration du document afférent aux zones humides
- intégration des enjeux de la loi littoral.

Le diagnostic agricole est réalisé par la Chambre d'Agriculture.

1 TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation est un marché passé en procédure adaptée conformément au décret 2016-360 du 25 mars 2016. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant. Elle vaut règlement de la consultation.

- Votre offre doit comporter les éléments suivants :

La présente lettre de consultation qui tient lieu de règlement de consultation et de cahier des charges, dûment complétée, paraphée au bas de chaque page, datée et signée ;

Une proposition financière détaillée, datée et signée (Les prix sont fermes et définitifs) ;

Un relevé d'identité bancaire (RIB).

- Documents à produire **OBLIGATOIREMENT** à l'appui de votre candidature :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier que vous n'entrez dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public,

- des documents et renseignements qui permettent de vérifier votre aptitude à exercer votre activité professionnelle, vos capacités économique, financières, techniques et professionnelles :

- le description de l'outillage dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- les mesures de gestion environnementale que le candidat appliquera lors de l'exécution du marché.

N'oubliez pas d'indiquer si vous avez recours à d'autres entreprises (acte spécial de sous-traitance à compléter).

- Délais de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.
- Les fournitures et les prestations associées doivent être conformes avec la réglementation européenne et française en vigueur et prendre en compte les exigences essentielles de sécurité et les principes généraux de prévention
- Les documents de marché doivent être rédigés en langue française et les montants en euros.

2 **REMISE DES OFFRES**

Vous avez la possibilité de l'envoyer par courrier ou courriel à l'adresse mail : mairie@pouldreuzic.bzh. Vous pouvez également la déposer en mairie aux heures d'ouverture du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et/ou de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Date limite de réception des offres : **31 octobre 2018 à 12H00 au plus tard.**

Les offres devront être adressées soit :

- Par courrier en recommandé avec AR ou contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Pouldreuzic 6 rue de la mairie 29710 POULDREUZIC

3 **NEGOCIATION**

La commune se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis à la commune..

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiquées aux candidats retenus pour négocier.

La commune effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation

4 **NOTIFICATION DU MARCHÉ**

La commande, valant marché, est notifiée au prestataire par tout moyen. Les parties (la commune et le prestataire) acceptent la valeur juridique des envois par courriels et par fax.

La réception par le prestataire de la commande vaut ordre de démarrage et doit être exécutée dans les délais indiqués.

5 - LE JUGEMENT DES OFFRES SERA EFFECTUÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR SELON LES CRITÈRES PONDÉRÉS SUIVANTS.

La commune se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Les critères d'attribution retenus pour le jugement des offres sont :

- la valeur économique, pour 40%,
- la planification pour 30%
- la valeur technique pour 30%.

Le jugement des offres sera effectué par le représentant du Pouvoir Adjudicateur selon les critères pondérés suivants

6 - DÉROULEMENT DU MARCHÉ

la valeur économique, pour 40%,

Pour le critère valeur économique, les offres seront notées par application de la formule suivante

- **Note = 40 X $\frac{\text{prix de l'offre jugée} - \text{prix de l'offre la moins-disante}}{\text{Moyenne des prix des offres}}$**

Pour chacun des autres critères techniques ou sous-critères techniques, les candidats seront notés de la façon suivante :

la planification pour 30%

Pour le critère planification, 3 sous-critères notés chacun sur 10 points.

PLANIFICATION	Valeur attribuée à chaque critère
Analyse par rapport au nombre de réunions thématiques prévues	10 points
Analyse par rapport au nombre de visites prévues sur le terrain	10 points
Analyse par rapport au nombre de réunions publiques prévues	10 points

la valeur technique pour 30%.

Pour le critère valeur technique, 6 sous-critères notés chacun sur 5 points.

VALEUR TECHNIQUE	Valeur attribuée à chaque critère
Compétence en adéquation avec l'objet de l'étude	5 points
Nombre de personnes intervenant dans l'étude	5 points
Equipe dédiée à l'étude	5 points
Références en adéquation avec l'objet de la consultation	5 points
Compréhension des enjeux de l'étude, du site, des différentes échelles spatiales et temporelles	5 points
Analyse du contexte, des acteurs, du type de rendu	5 points

Critères	Coefficients
1^{er} critère (Prix) : Prix global et forfaitaire	40 %
2^{ème} critère (Technique) : Planification	30%
3^{ème} critère (Technique) : Qualité et précision technique de l'offre	30 %

Chaque candidat se verra attribuer une note finale obtenue après addition des notes pondérées.

A partir de ces notes finales, un classement des offres sera établi. La note la moins élevée correspondant au classement N° 1 = le mieux disant.

A ces notes sera appliqué le coefficient de pondération défini ci-dessus.

En cas d'ex aequo, le mieux disant des ex aequo sera le candidat qui aura la meilleure note au premier critère.

Le candidat chois sera celui qui obtiendra la note la plus élevée.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur la décomposition du prix global forfaitaire ou sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées, seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir de la décomposition globale forfaitaire ou de l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, qui sera pris en considération.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant à l'article 2 de l'Acte d'Engagement (A.E.), prévaudra sur toutes autres indications.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'Acte d'Engagement (A.E.), ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour le redresser.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans l'attente d'une proposition de votre part, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Philippe Ronarc'h

authentification de l'entreprise et attestation sur l'honneur

Je soussigné, Nom et Prénom :

Fonction :

Agissant en mon nom personnel :

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

- Joindre les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;
- Joindre, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché)

Raison sociale :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Forme juridique de la société (SA, SARL,...) :

Téléphone :

Courriel :

- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
- déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016).
- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.
- atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, L, et L. 620-3 du code du Travail.

Fait en un seul original

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite lu et approuvé

A

Le